

EXTRAIT DU

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 29 JUIN 2016 A 19H30

Présents à la séance : 22

L'An Deux Mil Seize, le **29 JUIN A 19H30**

Extrait affiché le :
30 juin 2016

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni
au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT
Benoît, Maire.

4^{ème} séance 2016

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALERIO
Philippe, Mme GEROME Line, M. DAUTREY Roland, Mme VINCENT Marie, M.
CHMIDLIN Stéphane, M. SALTZMANN Michel, Adjoints, Mme RENAUX Anne-
Marie, Mme STAUB Edith, Mme PIANT Noëlle, Mme FLICKER Gisèle, M.
TARDIEU François, M. CHARDIN Denis, M. ROMARY Fabrice, Mme ANDRÉ
Sophie, M. GILET Dominique, M. BAUDONNEL David, M. JACQUEMIN Gérard,
M. PIERRAT-LABOLLE Michel, Mme DEMAIZIÈRE Chantal, Mme BENOIT
Marie-Hélène, Conseillers Municipaux.

Objet : Subventions ordinaires 2016.

Absents excusés : Mme PANO-WENTZEL Marylène,
M. FOUCAL Olivier.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme BOULANGER Annie	à	M. PIERRAT Benoît
Mme LAVAL Christiane	à	Mme VINCENT Marie
Mme DUPONT Virginie	à	M. ROMARY Fabrice
M. DEMENGE Abel	à	Mme FLICKER Gisèle
M. BREGEOT Claude	à	M. JACQUEMIN Gérard

N° 75/2016

Secrétaire de séance : M. BAUDONNEL David

Madame Marie VINCENT, Adjointe au Maire, propose au Conseil
Municipal l'attribution des subventions ordinaires aux associations raonnaises (hors clubs sportifs) qui ont
renseigné les documents administratifs et financiers demandés.

Ces propositions de subventions sont récapitulées dans le 1^{er} tableau ci-
annexé à la présente.

De même, Monsieur Roland DAUTREY, Adjoint au Maire, propose au
Conseil Municipal l'attribution des subventions ordinaires aux clubs sportifs raonnais.

Ces propositions de subventions sont récapitulées dans le 2^{ème} tableau ci-
annexé à la présente.

Le Conseil Municipal en discute et hors la participation de Messieurs
Dominique GILET, Roland DAUTREY, François TARDIEU et Stéphane CHMIDLIN,

Décide par 23 voix de voter ces subventions d'un montant total de 34 616
€ (associations hors clubs sportifs – 1^{er} tableau) et de 54 550 € pour les clubs sportifs (2^{ème} tableau).

Elles seront mandatées sur l'article d'imputation comptable 6574 du
budget communal.